

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Novembre 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
CADRAGE DE CETTE PREMIERE ETAPE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE	3
▪ CADRE LEGAL	3
▪ OBJECTIFS	3
▪ MODALITES	3
I- LE PROJET DE TERRITOIRE	4
I-1 HABITAT	4
I-2 FONCIER	4
I-3 COHESION TERRITORIALE	5
I-4 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	5
I-5 EAU ET ASSAINISSEMENT	6
I-6 GEMAPI	7
I-7 PATRIMOINE BÂTI	7
I-8 VALORISATION DES DECHETS	7
II- CONTEXTE FINANCIER : LE RETABLISSEMENT DES COMPTES PUBLICS	7
II-1 LES IMPOTS DES ENTREPRISES	8
II-2 LES DOTATIONS	8
II-3 LA FISCALITE DES MENAGES	9
II-4 LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)	9
II-5 DILICO	9
II-6 FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC)	10
II-7 TAXE GENERALE DES ACTIVITES POLLUANTES (TGAP)	10
III - EVOLUTION DES DEPENSES DE LA COLLECTIVITE	11
III-1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11
III-2 LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)	12
III-3 LE FOND NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES FISCALES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)	12
III-4 LES DEPENSES DE PERSONNEL	13
III-5 L'ENCOURS DE LA DETTE	15
III-6 LA DETTE GARANTIE	21
III-7- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23
III-8 LES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DU BP AUX BUDGETS ANNEXES	29
IV - EVOLUTION DES RECETTES DE LA COLLECTIVITE	30
IV-1 LA FISCALITE	30
IV-2 - LES DOTATIONS ET LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES	31
IV-3- LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)	31
IV-4- LA TAXE GEMAPI	32

PREAMBULE

Ce rapport fixe, sur la base des orientations du projet de territoire ARLYSÈRE 2020-2026, les bases sur lesquelles le budget communautaire 2026 sera construit, et par voie de conséquence les politiques publiques souhaitées par les élus afin de poursuivre l'accompagnement et le développement de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE.

Par ailleurs, il est précisé qu'il s'agit d'un projet de budget de transition qui permettra au prochain exécutif de procéder à des ajustements, notamment lors du vote du budget supplémentaire, pour appliquer son projet politique.

CADRAGE DE CETTE PREMIERE ETAPE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE

▪ CADRE LEGAL

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Régions, les Départements, les communes de plus de 3 500 habitants, les établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

▪ OBJECTIFS

Ce débat permet notamment à l'Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le Budget primitif, en tenant compte du contexte macroéconomique des finances locales,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de débattre sur la stratégie financière de la collectivité.

▪ MODALITES

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget, le Président doit présenter au conseil communautaire un rapport d'orientation budgétaire (ROB) devant donner lieu à un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires envisagées :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, incluant notamment les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et ses communes membres. Il contient aussi les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.
- Le contexte économique avec les orientations du projet de loi de finances et les dotations de l'Etat.
- Les engagements pluriannuels envisagés notamment en matière de programmation d'investissement et le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette et le profil visé à la fin de l'exercice concerné.

- La structure des effectifs et son évolution prévisionnelle ainsi que celle des dépenses de personnel, les éléments de rémunération et la durée effective du travail dans la collectivité.
Pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants : un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité sur la question, volet territorial relatif aux politiques publiques de nature à favoriser l'égalité sur son territoire).
- Pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, un rapport sur la situation en matière de développement durable est fourni, éléments inclus dans le rapport d'activité de juin 2024.

Le ROB permet de faire le point sur les finances de la collectivité, il est utilisé par l'assemblée lors du débat d'orientation budgétaire pour affiner les prévisions. Il doit être envoyé au moins une semaine avant le DOB. Le DOB doit faire l'objet d'une délibération spécifique et être réalisé par l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance ou le même jour que celle du vote du budget. Il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, raisonnablement en amont, des éléments utiles au vote. La Communauté d'Agglomération Arlysère organise son DOB à l'automne, courant novembre. Le ROB doit être transmis obligatoirement aux communes membres dans un délai de quinze jours après le vote et être mis à disposition du public.

I- LE PROJET DE TERRITOIRE

Il est rappelé que le projet de territoire de la Communauté d'agglomération Arlysère s'articule autour de ses grandes compétences et des documents de programmation et de planification structurants, véritables « feuilles de route » de l'action publique (PCAET, SCOT, contrat de ville, Projet Culturel de Territoire, Plan Alimentaire Territorial, Charte forestière territoriale, ...).

La Communauté d'agglomération Arlysère poursuit ses actions pour répondre aux besoins de ses habitants tout en intégrant de manière plus rapide et concrète les enjeux du développement durable et ceux liés au changement climatique et les évolutions numériques, et tout en contenant les dépenses, dans un souci de bonne utilisation des deniers publics.

Le budget 2026, dans le prolongement de celui de 2025, financera ces grandes actions prioritaires au bénéfice de tous les usagers du territoire, afin d'accompagner les transitions écologiques, économiques, numériques et sociales en cours.

I-1 HABITAT

- Poursuivre l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique
- Poursuivre le travail engagé visant à améliorer l'accueil des saisonniers
- Poursuivre l'accompagnement des bailleurs sociaux dans leurs projets de production de logements et la rénovation énergétique de leur parc, mise en œuvre des dispositifs réglementaires
- Poursuivre l'accompagnement des jeunes et leur accès au logement

I-2 FONCIER

Maintenir notre politique d'acquisition en matière de foncier pour préserver le capital foncier économique (dont agricole) dans la durée et garantir la sobriété et le recyclage foncier, et maintenir l'attractivité du territoire :

- Assurer la maîtrise foncière sur le territoire des tènements à vocation économique et préserver le foncier agricole par des acquisitions ciblées sur des tènements à enjeu
- Répondre aux demandes des professionnels en quête de locaux
- Contribuer au maintien d'une agriculture locale diversifiée et faciliter l'installation ou la reprise par les jeunes exploitants
- Assurer des recettes via des baux à construction ou contrats de location

I-3 COHÉSION TERRITORIALE

▪ CULTURE

- Poursuivre la mise en œuvre de la Convention Territoriale d'Éducation à l'Art et à la Culture, amorce du Projet Culturel de Territoire visant à améliorer l'accès à l'art et la culture pour le plus grand nombre et « entre tous »
- Poursuivre le renforcement de l'attractivité des équipements culturels (médiathèques, théâtre, cinémas, écoles de musique et danse) par la modernisation des équipements, de l'offre de service et des projets pédagogiques adaptés et de proximité

▪ ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET INSERTION DES JEUNES

Poursuivre les partenariats avec l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) et la Mission Locale Jeunes afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets et soutenir l'insertion des jeunes dans l'accès à la formation et l'emploi.

▪ POLITIQUE DE LA VILLE

Poursuivre les actions visant à renforcer la cohésion sociale, améliorer les conditions de vie des habitants et promouvoir un développement durable et inclusif à travers le déploiement et la mise en œuvre du contrat de ville.

▪ SMART AGGLO

- Poursuivre les actions engagées permettant l'accès au numérique pour tous, notamment le déploiement de conseillers numériques pour accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien
- Intégrer les nouveaux enjeux de l'Intelligence Artificielle par la formation et la sécurisation des données
- Mettre en œuvre la stratégie de sobriété numérique

I-4 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

▪ SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)

- Consolider l'état des lieux foncier détaillé, dans la perspective de l'intégration de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) au projet de territoire à venir
- Poursuivre la constitution du diagnostic du SCOT, en s'appuyant sur les compétences et services de la CA Arlysère, complété par des analyses ciblées

▪ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

- Poursuivre les actions menées en matière de réduction des consommations au sein des équipements d'ARLYSÈRE
- Poursuivre le développement des énergies alternatives – GNV, photovoltaïque, ENR thermiques - sur notre territoire (au sein du patrimoine Arlysère et en accompagnant les initiatives privées)
- Poursuivre les actions entreprises à destination des scolaires
- Poursuivre les actions de formation et sensibilisation en direction du personnel de la CA Arlysère (mise en œuvre de la fresque du climat) et des communes

▪ **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

- Poursuivre le renforcement de l'attractivité des équipements et structures et aménagements sportifs et de loisirs en facilitant le parcours client et en diversifiant les activités
- Poursuivre, en lien avec Tremplin 92 et la Maison du Tourisme, le développement du modèle économique de la Halle Olympique, équipement structurant, d'intérêt communautaire, pour accroître l'attractivité du territoire et diversifier l'offre de loisirs et touristique
- Poursuivre les actions menées autour du réseau de sentiers de randonnée géré par la CA Arlysère en lien avec le développement des usages, et en intégrant les évolutions (des pratiques, des comportements, climatiques...)
- Poursuivre les actions menées dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie (rénovation énergétique de l'immobilier de loisirs et mobilisation des lits froids en station - facilitation du parcours-client sur la thématique de l'itinérance)

▪ **AGRICULTURE/CIRCUITS COURTS**

Poursuivre la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT 2), sur les thèmes suivants :

- restauration collective durable
- filières et circuits courts
- foncier
- gestion de l'eau
- sensibilisation à une alimentation saine, locale et de qualité

▪ **FORET ET BIODIVERSITE**

- Poursuivre la mise en œuvre de la Charte forestière territoriale, et notamment sur les sujets suivants :
 - le foncier forestier privé (bourse foncière, regroupement)
 - le développement des pratiques de gestion durable de la forêt (avec le dispositif Syl'ACCTES notamment) et la prise en compte des enjeux forestiers liés au changement climatique (espèces, risques naturels, feux de forêt...)
 - l'accompagnement au développement des filières bois énergie et bois construction
 - le maintien du débardage par câble
 - la sensibilisation aux métiers de la filière, aux services rendus par la forêt, etc.
- En matière de biodiversité, poursuivre les actions et projets d'amélioration de la connaissance et de sensibilisation, et mettre en place la gestion de l'Espace Naturel Sensible identifié sur le territoire au titre du schéma départemental (Bois des Culattes à Tournon)

▪ **MOBILITES**

Poursuivre les actions engagées en matière de mobilité douce, de covoiturage et autopartage, et notamment :

- Mettre en œuvre la vélo station au niveau de la gare SNCF
- Poursuivre les actions favorisant la pratique du vélo : dispositifs de stationnement, jalonnement, fonds de concours sur les projets communaux...
- Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des scolaires
- Poursuivre l'accompagnement à la mobilité des publics fragiles

Concernant le réseau de transport urbain, finaliser le projet de refonte du réseau.

I-5 EAU ET ASSAINISSEMENT

- Poursuivre notre politique d'harmonisation du prix de l'eau
- Poursuivre les actions entreprises en matière d'entretien des réseaux et des ouvrages afin de garantir leur pérennité

- Poursuivre les actions mises en œuvre visant à augmenter les taux de rendement de nos réseaux (lutte contre les fuites en particulier)
- Poursuivre le travail de maillage de nos réseaux d'eau potable afin de garantir la pérennité de la ressource

I-6 GEMAPI

Renforcer notre participation financière visant à donner des moyens complémentaires aux syndicats qui agissent pour notre compte, notamment suite au désengagement de l'État en matière d'entretien des digues.

I-7 PATRIMOINE BÂTI

Poursuivre notre politique en matière d'entretien et de rénovation de nos bâtiments afin de garantir leur pérennité et limiter les risques de sinistres.

I-8 VALORISATION DES DECHETS

Poursuivre nos actions visant à réduire la production de déchets et favoriser les gestes de tri (collecte biodéchets, compostage, multiplication des plateformes de conteneurs semi-enterrés ou enterrés, optimisation des circuits de collecte, campagnes de communication...).

II- CONTEXTE FINANCIER : LE RETABLISSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Le projet de budget national s'inscrit dans un contexte de crise politique et de déficit national sans précédent. La dette de la France atteignant 3 345 milliards au 1^{er} trimestre 2025, soit 114 % du PIB et avec un objectif de déficit public 2025 à 5.4 % du PIB. Pour pouvoir ramener le déficit à 4.7 % du PIB en 2026 (5.8 % en 2024) et avec une finalité de 3 % du PIB en 2029, le projet de budget 2026 prévoit des mesures qui génèreraient 14 milliards d'euros de recettes supplémentaires en 2026.

En ce qui concerne l'inflation, elle est prévue à 1 % sur 2025.

Le projet de loi de finances a été présenté en conseil des ministres le 14 octobre 2025, l'Assemblée nationale ayant commencé son examen le 20 octobre.

Le gouvernement a pour objectif de diminuer le déficit public à 4.7 % du PIB pour 2026, en augmentant de 14 milliards les recettes fiscales supplémentaires et en diminuant de 17 milliards les dépenses.

La participation des collectivités est estimée à 4.6 milliards d'euros, mais selon André Laignel, président du comité des finances locales, ce montant pourrait passer à 8 milliards d'euros :

- DILICO : porté à 2 milliards d'euros dont 720 millions pour les communes, 500 millions pour les EPCI, 280 millions pour les départements et 500 millions pour les régions
- le fonds vert : il passerait à 650 millions en 2026 (2.5 milliards en 2024 et 1.15 milliards en 2025)
- l'enveloppe de la DGF sera gelée, avec une hausse de la DSU et DSR, ce qui entraînera une perte sur les parts forfaitaires de DGF
- minoration de 527 millions d'euros des dotations dont la DCRTP
- minoration des allocations compensatrices relevant des locaux industriels de 25 %
- sous indexation de la fraction TVA

- FCTVA limité aux dépenses d'investissement et pour les EPCI ramené à l'année suivante (actuellement au trimestre)

II-1 LES IMPOTS DES ENTREPRISES

LA CVAE

Initialement, la CVAE devait disparaître définitivement en 2024 (loi de finances pour 2023) après une réduction de moitié en 2023. L'article 8 du projet de loi de finances pour 2024 recule cette échéance et organise la suppression progressive de la CVAE entre 2024 et 2027.

En 2024, les entreprises soumises au taux de CVAE maximum, c'est-à-dire celles dont le chiffre d'affaires excède 50 millions €, ont vu leur taux maximum de CVAE passer de 0,375% à 0,28%.

La loi de finances 2025 prévoyait un gel de la CVAE jusqu'à 2027 et une suppression en 2030.

Le projet de loi de finances prévoit un retour de la CVAE à un taux maximum de 0.19 % et une suppression en 2028.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2023, les collectivités locales (communes / EPCI et départements) ne perçoivent plus la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), même si elle n'a pas totalement disparu.

La compensation est effectuée par une contribution d'une fraction de la TVA.

LA CFE (compensation)

La compensation par l'État aux collectivités et intercommunalités de l'abattement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels institué en 2021 – dans le cadre de la réforme des impôts dits de production – serait réduite de 789 millions d'euros (-25%). Elle serait ramenée ainsi à 3,5 milliards d'euros, soit "son niveau de 2021".

L'IMPOT DES SOCIETES

A ceci s'ajoute la reconduction partielle de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises :

- De 10.3 % du montant de l'IS pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse le milliard d'euros
- De 20.6 % de l'IS pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse les 3 milliards d'euros

II-2 LES DOTATIONS

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Parmi les prélèvements sur les recettes de l'Etat affectées aux collectivités territoriales, la DGF resterait stable en 2026 à périmètre constant. A périmètre courant, 5.18 milliards d'euros supplémentaires pour remplacer la fraction de TVA instaurée en 2018 en remplacement d'une part régionale de DGF.

DSU et DSR

Elles seront majorées de 290 millions d'euros, 140 pour la DSU et 150 pour la DSR.

DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP)

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale servant de variables d'ajustement seraient réduites de 527 millions d'euros en 2026.

II-3 LA FISCALITE DES MENAGES

REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Nous rappelons que la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales a abouti en 2023. Cette réforme a impacté le financement des collectivités.

Pour compenser cette perte il a été prévu le versement d'une fraction du produit net de la TVA pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre avec une dynamique annuelle de la fraction de TVA perçue. Cette dynamique est égale à la dynamique nationale de cet impôt constatée entre l'année en cours (N) et l'année précédente (N-1). Le montant de TVA versé à la collectivité évolue donc annuellement dans les mêmes proportions que la TVA nationale.

Dès février 2022, les services de la DGFIP ont appliqué la prévision de TVA 2022 associée à la loi de finances initiale pour 2022.

Deux ajustements sont réalisés :

- le premier au bénéfice des collectivités en octobre N
- le second est effectué au premier trimestre N+1, au vu de l'exécution définitive de l'année N

Pour 2026, la "dynamique" de la TVA affectée aux collectivités locales serait réduite. Le taux d'évolution de la taxe serait calculé, "pour chaque exercice, en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation". Mais la TVA octroyée aux collectivités ne pourrait pas baisser "du seul fait de cette minoration".

II-4 LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait modifié. Les versements seraient effectués l'année suivant la dépense pour les EPCI, alors qu'actuellement ceux-ci bénéficient des versements l'année même de la dépense.

Les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds.

En revanche, les dispositions sécurisent l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

II-5 DILICO

Ce Dilico ajusté serait reconduit pour l'année 2026 à hauteur de 2 milliards d'euros (contre 1 milliard en 2025). Les ponctions s'élèveraient à 720 millions d'euros pour les communes, 500 millions pour les intercommunalités à fiscalité propre, 280 millions pour les départements et 500 millions pour les régions. Le dispositif concernerait un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités qu'en 2025, de manière à ce que les contributions soient moins concentrées sur un petit nombre d'entités.

La restitution serait étalée sur cinq ans (au lieu de trois années dans le PLF pour 2025). En outre, une fraction de 20% (et non 10%) abonderait les dispositifs de solidarité financière entre collectivités. Le reversement des 80% restants "dépendront, pour chaque catégorie de contributeur, de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice". Le PLF instaure un mécanisme d'incitation à la maîtrise des dépenses publiques locales. Selon que l'évolution des dépenses publiques locales sera inférieure ou supérieure à la croissance du produit intérieur brut (PIB), les collectivités se verront restituer des reversements variables. Des mécanismes similaires d'incitation applicables à chacune des collectivités seraient également mis en place.

II-6 FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC)

Pour rappel, le FPIC de droit commun pour 2025 était de 650 362 €, recalculé selon le mode de répartition libre à 712 819 €.

Pour l'année 2026, le FPIC inscrit est de 800 000 €.

II-7 TAXE GENERALE DES ACTIVITES POLLUANTES (TGAP)

Parmi les recettes, le projet de loi de finances 2026 prévoit une hausse de la taxe d'enfouissement des déchets via une augmentation progressive de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) d'ici 2030.

La TGAP pourrait passer de 65 € la tonne à 105 € la tonne d'ici 2030.

Trajectoire budgétaire selon le Projet de Loi de Finances 2026

- **La Dotation d'Intercommunalité (DGF) :** constante par rapport à 2025
- **La Dotation de compensation (DGF) :** diminution par rapport à 2025 (- 158 203 €)
- **La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle :** en 2024, la DC RTP était de 2 460 776 €, en 2025 elle est prévue de 4 263 965 € (- 281 375 €), nous prévoyons une diminution de 217 940 €
- **La fiscalité :**
 - Pour la CVAE : constante soit 5 028 506 €
 - Pour la CFE, augmentation de 1 %
 - Pour la Taxe foncière sur le bâti, augmentation de 1 %
 - Pour la fraction de TVA de la TH, constante par rapport à 2025, soit 7 820 306 €
 - Pour la taxe d'habitation, constante soit 2 730 000 €
- **Le Fonds de péréquation Intercommunal et communal (FPIC) :** augmentation par rapport à 2025 : 800 000 €

III - EVOLUTION DES DEPENSES DE LA COLLECTIVITE

La lettre de cadrage du budget a été envoyée par le service finances à l'ensemble des services le 04 juillet 2025 pour une saisie des premières demandes la semaine du 04 septembre 2025.

Les services ont étudié les dépenses et les recettes pendant l'été.

Les premiers arbitrages ont été réalisés avant la présentation à la commission finances du 16 octobre 2025. Au vu de la crise politique et de l'incertitude des crédits alloués aux collectivités en 2026, les chiffres peuvent encore être affinés avec l'avancement du projet de loi de finances 2026.

III-1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

La collectivité continue ses efforts collectifs de maîtrise des dépenses.

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal entre le budget voté en 2021 (hors BS et DM) et le montant voté au BP 2025 :

Ecritures réelles votées BP		2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2021-2025
Fonctionnement	Dépenses	61 967 910 €	62 541 512 €	66 121 559 €	68 735 620 €	72 421 915 €	16,87%
	Recettes	65 710 422 €	64 824 962 €	67 729 450 €	71 047 440 €	74 410 839 €	13,24%

Lors de la préparation du DOB 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 72 818 876 € et les recettes réelles de fonctionnement à 75 695 868 €. Les amortissements (opérations d'ordre) sont estimés à 2 400 000 € en dépenses de fonctionnement et à 869 350 € en recettes de fonctionnement.

Le virement à la section investissement est de 1 346 342 €.

Evolution des dépenses et recettes aux comptes administratifs du BP entre 2021 et 2024 :

Ecritures réelles CA		2021	2022	2023	2024	Variation 2021-2024
Fonctionnement	Dépenses	60 448 828,27 €	60 538 905,63 €	64 494 906,36 €	67 787 489,11 €	12,14%
	Recettes	65 159 614,40 €	68 400 929,50 €	72 420 902,37 €	75 301 941,20 €	15,57%

Ecritures réelles CA		2021	2022	2023	2024	Variation 2021-2024
Investissements	Dépenses	6 527 312,21 €	5 483 303,69 €	19 008 885,95 €	15 813 527,18 €	142,27%
	Recettes	6 950 136,83 €	3 825 946,69 €	2 093 366,75 €	21 470 927,17 €	208,93%

Entre 2023 et 2024, l'augmentation des dépenses est due :

- Au service des déchets (Dépenses réelles de fonctionnement + 1 068 502 €, et recettes réelles de fonctionnement + 618 974 €) :
 - Avec une facturation du transport de la collecte et également une recette sur ce transport
 - Un rattrapage du décalage des factures et des recettes (rattachement des dépenses et encaissement des recettes sur l'année 2024)
- A la subvention au budget transport de 751 181 €

- A une augmentation des reversements :
 - Taxe de séjour : + 161 094 €
 - Reversement de la fraction de TVA perçue : + 108 062 €
 - AC : + 257 056 €
- A GEMAPI + 434 385 €
- A la facturation du SDIS : + 85 013 €
- A la mobilité : + 267 742 €
- AU SIG : + 192 486 €
- A l'agriculture et Forêt : + 139 379 €

Sur l'année 2024, il y a surtout des dépenses :

- Au chapitre 21 :
 - Zones économiques (dont acquisitions foncières) : 7 299 014 €
 - Déchets : 1 152 624 €
 - Théâtre : 328 447 €
 - Ecritures de régularisation pour 2 018 187 € (somme en dépense et en recette)
- Au chapitre 23 :
 - Déchets : quai : 730 321 €
 - Zones économiques : 400 956 €
- Au chapitre 27 :
 - 1 027 000 € d'avances aux zones économiques

III-2 LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)

A ce stade de la préparation budgétaire, le montant inscrit est celui des attributions de compensation provisoires votées le 15 mai 2025, modifié des montants évalués de la CLECT du 11 septembre 2025.

Le montant inscrit aux AC est de 27 330 000 €.

III-3 LE FOND NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES FISCALES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Il est rappelé que le Fond National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communes (FPIC) va être impacté par le fonds de précaution.

A la vue de ces possibles impacts, il a été décidé de passer le FPIC à 800 000 €.

III-4 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Structure des effectifs :

Les effectifs de la Communauté d'Agglomération restent globalement stables par rapport à 2024, traduisant la volonté de la collectivité de maîtriser l'évolution de sa masse salariale tout en maintenant la qualité du service public.

La structure détaillée des effectifs est présentée en annexe 1.

Les dépenses de personnel incluent notamment :

- Les traitements indiciaires
- Les régimes indemnitaires (IFSE et CIA), restant structurés comme suit :
 - Part fixe : indemnité attachée aux fonctions, sujétions et expertise (IFSE), liée au poste et à l'expérience professionnelle,
 - Part variable : complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).
- Les nouvelles bonifications indiciaires
- Les heures supplémentaires rémunérées

L'organisation du temps de travail :

Par délibération en date du 16 décembre 2021, un protocole relatif au temps de travail a été adopté pour harmoniser et cadrer la réglementation applicable à l'ensemble des services et agents.

En 2025, la collectivité a poursuivi le déploiement du logiciel de gestion du temps de travail au sein des services, permettant le suivi :

- De la réalisation des 1 607 heures annuelles
- Des congés et autorisations d'absence
- Des heures supplémentaires (gestion automatisée via KELIO en cours de finalisation prévue en 2026). Pour les cadres de direction, un forfait jours a été instauré depuis le 1er octobre, avec 23 jours d'ARTT annuels, en lien avec des missions nécessitant un dépassement des 1 607 heures

En 2025, les projets de service sont venus préciser les fonctionnements particuliers et les organisations spécifiques des services.

Plusieurs mesures nouvelles sont à prendre en compte dans la trajectoire des dépenses de personnel :

- Les accords entreprise ont été conclus pour les agents de droit privé, prévoyant :
 - La reprise de l'ancienneté
 - Le maintien et l'adaptation des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)
 - L'harmonisation des rémunérations pour garantir l'équité entre agents
- Formations : un partenariat avec le prestataire IDEAL CO a été retenu pour renforcer les actions de formation des agents, notamment en matière d'accompagnement au changement, et de développement des compétences
- La requalification des postes au 1er janvier 2025, destinée à garantir une meilleure cohérence entre les compétences, les responsabilités et la reconnaissance statutaire des agents

Évolutions légales et réglementaires et mesures internes 2025

Les dépenses de personnel 2025 tiennent compte des principales mesures nationales et locales suivantes :

- ***La hausse des cotisations employeurs à la CNRACL***

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 institue une augmentation du taux de cotisation vieillesse employeur payé par les collectivités territoriales pour les agents affiliés à la CNRACL. À compter du 1er janvier 2025, le taux est passé de 31,65 % à 34,65 %.

- ***Indemnisation des congés maladie ordinaires (CMO)***

A partir du 1er mars 2025, les agents publics (fonctionnaires territoriaux et contractuels) ont vu leur indemnisation des congés maladie ordinaires réduite à 90 % du traitement indiciaire pendant les trois premiers mois d'arrêt, au lieu de 100 %. Cette mesure résulte de l'article 189 de la loi de finances pour 2025.

- ***Rémunération des apprentis***

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 modifie les règles de rémunération des apprentis à compter du 1er mars 2025 :

- Exonération de la CSG et de la CRDS sur la part de rémunération de l'apprenti jusqu'à 50% du SMIC
- Exonération des cotisations salariales sur la même assiette

- ***Temps partiel non complet*** : assouplissements à compter du 1er janvier 2025 :

Les agents (fonctionnaires ou contractuels) à temps non complet peuvent bénéficier du temps partiel sur autorisation (Les quotités autorisées sont fixées à 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 %). La condition d'ancienneté requise pour les agents contractuels souhaitant ce temps partiel est supprimée.

- ***Prévoyance obligatoire***

Depuis le 1er janvier 2025, chaque employeur territorial est tenu de proposer une prévoyance maintien de salaire dans le cadre de la protection sociale complémentaire. Cela concerne tous les agents de la FPT, quel que soit leur statut ou leur temps de travail. Le montant de participation employeur a été fixé à 25 € par mois et par agent, proratisé au temps de travail de l'agent.

- ***Plafond de la sécurité sociale revalorisation annuelle***

Au 1er janvier 2025, le plafond de la Sécurité sociale (PASS) est relevé d'environ 1,6 % par rapport à 2024.

- ***La mise en œuvre effective des titres-restaurant à compter du 1er février 2025***

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget :

Une augmentation prévisionnelle du coût des dépenses de personnel de 2 % est intégrée, liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), généralement compris entre 1 et 2 %.

La communauté d'agglomération ne prévoit pas d'augmentation significative de ses effectifs. Une réflexion systématique autour de l'organisation des services est menée à chaque mobilité externe, départ à la retraite ou création de poste, afin de garantir une gestion optimale et une répartition adaptée des effectifs. La stratégie RH vise à stabiliser les ressources humaines tout en renforçant l'efficacité organisationnelle.

Les dépenses de personnel 2025 intègrent les mesures mentionnées ci-dessus et s'inscrivent dans une trajectoire de maîtrise de la masse salariale.

Certaines mesures prévisionnelles sont toutefois déjà identifiées pour 2026, car elles auront un impact sur la programmation budgétaire pluriannuelle :

- Le régime indemnitaire proratisé au temps de travail pour les agents à Temps Partiel Thérapeutique (TPT) : dans le prolongement du protocole relatif au temps de travail, un ajustement du régime indemnitaire est prévu pour les agents soumis au TPT. Cette évolution entrera en vigueur au 1er janvier 2026 et permettra une meilleure prise en compte des contraintes spécifiques liées cette position administrative.
- La complémentaire Santé : la Communauté d'Agglomération a engagé la procédure d'adhésion de son contrat groupe avec le CDG 73. Le contrat prendra effet au 1er janvier 2026, avec pour objectif d'assurer une couverture de santé améliorée et plus équitable pour l'ensemble des agents de droit public. La participation employeur forfaitaire a été fixé à 15 € par mois et par agent.

Ces dispositions, ajoutées aux mesures déjà en vigueur, contribuent à renforcer la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'attractivité, de fidélisation et d'équité. Elles permettent de concilier stabilité des effectifs en 2025 et préparation des évolutions structurelles et réglementaires de 2026, dans une logique de GPEC et de soutenabilité budgétaire.

Egalité professionnelle femmes / hommes

La Communauté d'Agglomération réaffirme son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, garantissant une égalité d'accès à l'emploi, à la formation, à la promotion et à la rémunération.

Les indicateurs de suivi (effectifs, catégories, filières, recrutement) sont présentés en annexe :

- Effectifs CA ARLYSÈRE

III-5 L'ENCOURS DE LA DETTE

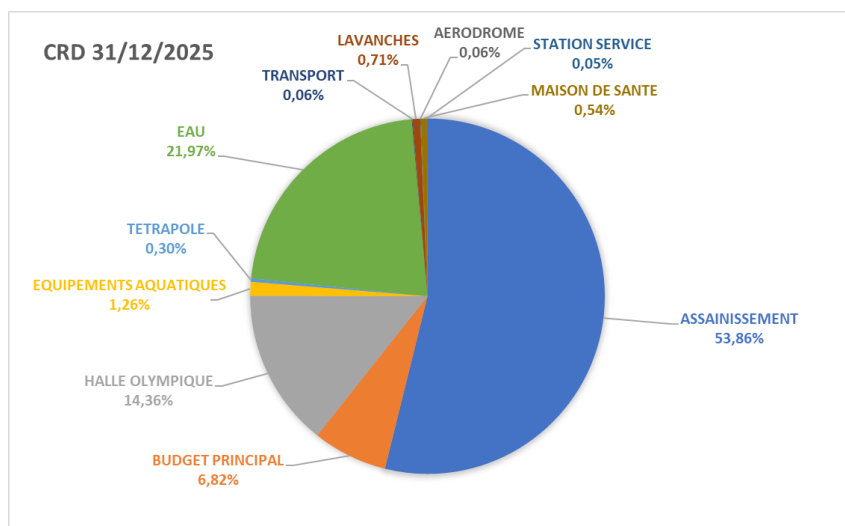
Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette est de 47 826 154 € pour 118 emprunts dont 9 emprunts du BP aux autres budgets/régies à autonomie financière (capital de 7 619 965.10 €).

Il est à noter que dans le total des emprunts figurent les avances du BP aux budgets annexes ou régies à autonomie financières :

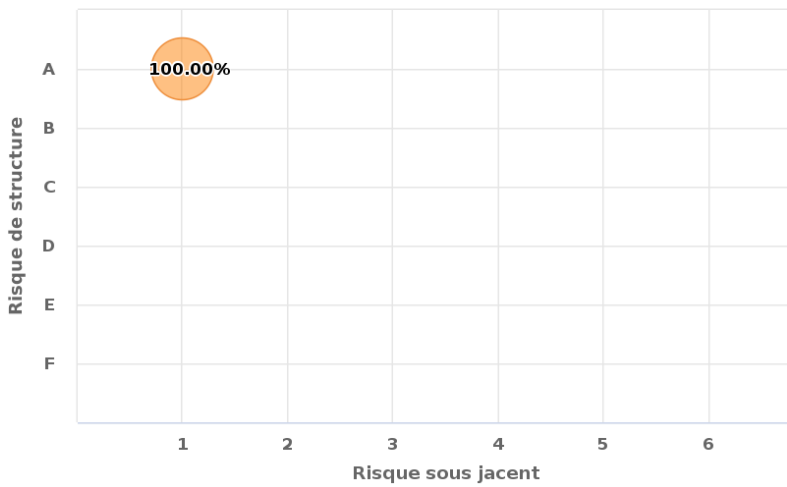
Prêteur	Réf Client	Montant emprunté	CRD
BP à TETRAPOLE	1120	768 000,00 EUR	79 000,00 EUR
BP aux Lavanches	1121	200 000,00 EUR	40 000,00 EUR
BP aux équipements aquatiques	1127	203 800,00 EUR	30 000,00 EUR
BP à station service	23	83 000,00 EUR	31 143,81 EUR
BP aux Lavanches	47	360 000,00 EUR	192 821,29 EUR
BP à l'eau	Autre-3M	3 000 000,00 EUR	2 850 000,00 EUR
BP à maison de santé	Avance-350 000€	350 000,00 EUR	290 000,00 EUR
BP à assainissement	Avance-4M	4 000 000,00 EUR	4 000 000,00 EUR
BP aux Lavanches	Avance BP au BA Les lavanches	110 000,00 EUR	104 500,00 EUR

Répartition de la dette par budget au 31/12/2024

CRD fin exercice 2025	CRD 31/12/2025
ASSAINISSEMENT	25 760 606 €
BUDGET PRINCIPAL	3 260 774 €
HALLE OLYMPIQUE	6 866 446 €
EQUIPEMENTS AQUATIQUES	602 656 €
TETRAPOLE	145 862 €
EAU	10 509 001 €
TRANSPORT	27 195 €
LAVANCHES	337 321 €
AERODROME	31 075 €
MAISON DE SANTE	260 000 €
STATION SERVICE	25 219 €
TOTAL	47 826 154 €



Tous les emprunts sont classés A1 dans la charte de Gissler (taux fixes ou variables simples (EURIBOR + marge, Livret A + marge). Le risque est faible.

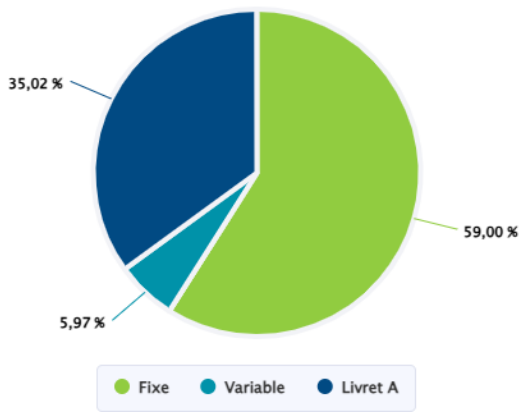


La dette est pour 59 % à taux fixe :

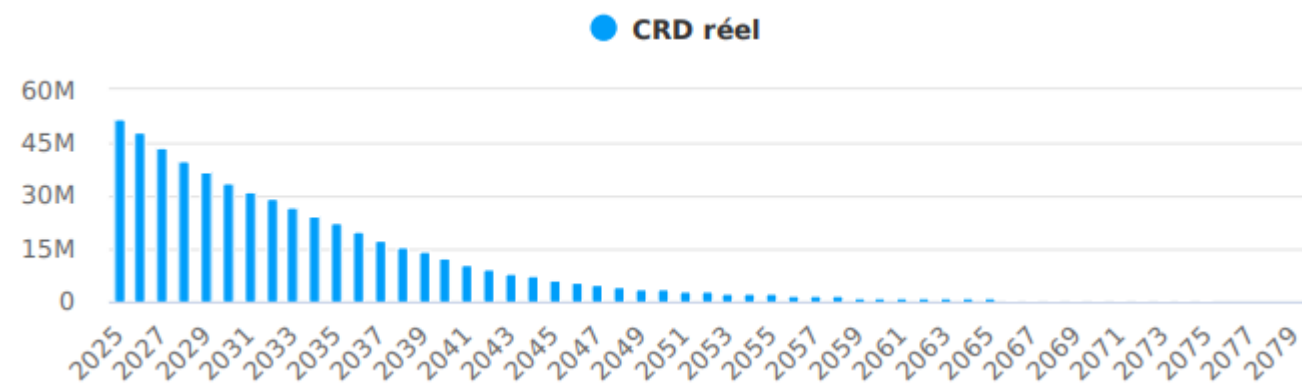
Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	28 217 753 €	59,00%	1,91%
Variable	2 857 471 €	5,97%	3,43%
Livret A	16 750 930 €	35,02%	2,64%
Ensemble des risques	47 826 154 €	100,00%	2,26%

État généré au 31/12/2025

Dette par type de risque



Evolution du CRD de l'ensemble de la dette :



Evolution du CRD des 4 budgets les plus endettés :

- Le Budget principal

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	3 895 810,47 €	635 036,85 €	71 931,40 €	706 968,25 €	3 260 773,62 €
2026	3 260 773,62 €	554 329,87 €	51 616,02 €	605 945,89 €	2 706 443,75 €
2027	2 706 443,75 €	516 445,14 €	35 540,04 €	551 985,18 €	2 189 998,61 €
2028	2 189 998,61 €	353 140,47 €	22 818,99 €	375 959,46 €	1 836 858,14 €
2029	1 836 858,14 €	308 449,00 €	17 601,48 €	326 050,48 €	1 528 409,14 €
2030	1 528 409,14 €	261 529,67 €	13 171,51 €	274 701,18 €	1 266 879,47 €
2031	1 266 879,47 €	119 111,56 €	10 661,32 €	129 772,88 €	1 147 767,91 €
2032	1 147 767,91 €	110 340,43 €	9 626,25 €	119 966,68 €	1 037 427,48 €
2033	1 037 427,48 €	111 303,53 €	8 663,15 €	119 966,68 €	926 123,95 €
2034	926 123,95 €	112 275,03 €	7 691,65 €	119 966,68 €	813 848,92 €
2035	813 848,92 €	113 255,03 €	6 711,65 €	119 966,68 €	700 593,89 €
2036	700 593,89 €	114 243,57 €	5 723,11 €	119 966,68 €	586 350,32 €
2037	586 350,32 €	115 240,73 €	4 725,95 €	119 966,68 €	471 109,59 €
2038	471 109,59 €	116 246,60 €	3 720,08 €	119 966,68 €	354 862,99 €
2039	354 862,99 €	117 261,25 €	2 705,43 €	119 966,68 €	237 601,74 €
2040	237 601,74 €	118 284,75 €	1 681,93 €	119 966,68 €	119 316,99 €
2041	119 316,99 €	119 316,99 €	649,69 €	119 966,68 €	0,00 €

- La Régie à autonomie Financière EAU

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	11 409 844,69 €	900 843,27 €	212 183,13 €	1 113 026,39 €	10 509 001,43 €
2026	10 509 001,43 €	882 466,34 €	183 107,70 €	1 065 574,02 €	9 626 535,10 €
2027	9 626 535,10 €	895 601,20 €	158 740,44 €	1 054 341,64 €	8 730 933,90 €
2028	8 730 933,90 €	801 921,09 €	136 026,99 €	937 948,08 €	7 929 012,81 €
2029	7 929 012,81 €	735 235,04 €	118 655,38 €	853 890,42 €	7 193 777,77 €
2030	7 193 777,77 €	673 691,33 €	103 421,50 €	777 112,83 €	6 520 086,44 €
2031	6 520 086,44 €	658 880,77 €	90 670,97 €	749 551,74 €	5 861 205,67 €
2032	5 861 205,67 €	594 735,39 €	78 158,20 €	672 893,59 €	5 266 470,28 €
2033	5 266 470,28 €	550 279,33 €	66 833,16 €	617 112,49 €	4 716 190,95 €
2034	4 716 190,95 €	548 517,49 €	56 209,32 €	604 726,81 €	4 167 673,46 €
2035	4 167 673,46 €	548 781,95 €	45 590,31 €	594 372,26 €	3 618 891,51 €
2036	3 618 891,51 €	478 624,70 €	34 801,18 €	513 425,88 €	3 140 266,81 €
2037	3 140 266,81 €	445 195,36 €	26 269,67 €	471 465,03 €	2 695 071,45 €
2038	2 695 071,45 €	385 212,57 €	18 812,15 €	404 024,72 €	2 309 858,88 €
2039	2 309 858,88 €	318 932,55 €	14 166,97 €	333 099,52 €	1 990 926,33 €
2040	1 990 926,33 €	318 524,48 €	12 046,33 €	330 570,81 €	1 672 401,85 €
2041	1 672 401,85 €	299 528,76 €	9 999,30 €	309 528,06 €	1 372 873,09 €
2042	1 372 873,09 €	283 978,19 €	8 387,68 €	292 365,87 €	1 088 894,90 €
2043	1 088 894,90 €	271 390,52 €	7 044,24 €	278 434,76 €	817 504,38 €
2044	817 504,38 €	121 390,52 €	5 883,96 €	127 274,48 €	696 113,86 €
2045	696 113,86 €	121 390,52 €	4 695,91 €	126 086,43 €	574 723,34 €
2046	574 723,34 €	121 390,52 €	3 507,85 €	124 898,37 €	453 332,99 €
2047	453 332,99 €	106 666,68 €	2 521,33 €	109 188,01 €	346 666,31 €
2048	346 666,31 €	106 666,68 €	1 870,67 €	108 537,35 €	239 999,63 €
2049	239 999,63 €	106 666,68 €	1 220,00 €	107 886,68 €	133 332,95 €
2050	133 332,95 €	106 666,68 €	569,33 €	107 236,01 €	26 666,27 €
2051	26 666,27 €	26 666,27 €	40,67 €	26 706,94 €	0,00 €

- Régie à autonomie Financière ASSAINISSEMENT

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	27 716 339,66 €	1 955 734,08 €	782 582,12 €	2 738 316,19 €	25 760 605,59 €
2026	25 760 605,59 €	1 958 078,87 €	605 048,87 €	2 563 127,72 €	23 802 526,73 €
2027	23 802 526,73 €	1 968 140,55 €	528 521,55 €	2 496 662,10 €	21 834 386,18 €
2028	21 834 386,18 €	1 542 187,73 €	473 705,19 €	2 015 892,92 €	20 292 198,45 €
2029	20 292 198,45 €	1 189 842,55 €	461 814,13 €	1 651 656,68 €	19 102 355,90 €
2030	19 102 355,90 €	1 195 192,29 €	450 647,04 €	1 645 839,33 €	17 907 163,61 €
2031	17 907 163,61 €	1 214 385,56 €	436 564,32 €	1 650 949,88 €	16 692 778,05 €
2032	16 692 778,05 €	1 221 170,32 €	414 448,81 €	1 635 619,13 €	15 471 607,73 €
2033	15 471 607,73 €	1 234 023,68 €	390 918,01 €	1 624 941,69 €	14 237 584,05 €
2034	14 237 584,05 €	1 254 237,96 €	366 614,65 €	1 620 852,61 €	12 983 346,09 €
2035	12 983 346,09 €	1 275 079,27 €	341 943,70 €	1 617 022,97 €	11 708 266,82 €
2036	11 708 266,82 €	1 284 018,37 €	312 209,67 €	1 596 228,04 €	10 424 248,45 €
2037	10 424 248,45 €	989 070,97 €	278 063,82 €	1 267 134,79 €	9 435 177,48 €
2038	9 435 177,48 €	725 512,77 €	255 923,32 €	981 436,09 €	8 709 664,71 €
2039	8 709 664,71 €	724 464,11 €	236 505,09 €	960 969,20 €	7 985 200,60 €
2040	7 985 200,60 €	708 410,82 €	217 736,82 €	926 147,64 €	7 276 789,78 €
2041	7 276 789,78 €	642 867,95 €	199 952,15 €	842 820,10 €	6 633 921,83 €
2042	6 633 921,83 €	490 835,97 €	179 043,56 €	669 879,53 €	6 143 085,86 €
2043	6 143 085,86 €	491 971,16 €	170 864,98 €	662 836,14 €	5 651 114,70 €
2044	5 651 114,70 €	461 729,08 €	162 808,18 €	624 537,26 €	5 189 385,62 €
2045	5 189 385,62 €	461 729,08 €	154 287,98 €	616 017,06 €	4 727 656,54 €
2046	4 727 656,54 €	461 728,90 €	145 146,58 €	606 875,48 €	4 251 204,35 €
2047	4 251 204,35 €	447 005,20 €	133 181,31 €	580 186,51 €	3 804 199,15 €
2048	3 804 199,15 €	247 005,20 €	125 406,51 €	372 411,71 €	3 557 193,95 €
2049	3 557 193,95 €	247 005,20 €	117 631,76 €	364 636,96 €	3 310 188,75 €
2050	3 310 188,75 €	247 005,20 €	109 856,95 €	356 862,15 €	3 063 183,55 €
2051	3 063 183,55 €	222 005,61 €	101 610,46 €	323 616,07 €	2 841 177,94 €
2052	2 841 177,94 €	213 671,88 €	91 843,81 €	305 515,69 €	2 627 506,06 €
2053	2 627 506,06 €	213 671,88 €	84 480,54 €	298 152,42 €	2 413 834,18 €
2054	2 413 834,18 €	197 167,98 €	77 259,81 €	274 427,79 €	2 216 666,20 €
2055	2 216 666,20 €	191 666,68 €	70 609,28 €	262 275,96 €	2 024 999,52 €
2056	2 024 999,52 €	191 666,68 €	64 006,28 €	255 672,96 €	1 833 332,84 €
2057	1 833 332,84 €	191 666,68 €	56 179,67 €	247 846,35 €	1 641 666,16 €
2058	1 641 666,16 €	191 666,68 €	49 267,41 €	240 934,09 €	1 449 999,48 €
2059	1 449 999,48 €	116 666,68 €	43 519,17 €	160 185,85 €	1 333 332,80 €
2060	1 333 332,80 €	66 666,68 €	40 734,42 €	107 401,10 €	1 266 666,12 €
2061	1 266 666,12 €	66 666,68 €	38 658,78 €	105 325,46 €	1 199 999,44 €
2062	1 199 999,44 €	66 666,68 €	36 583,14 €	103 249,82 €	1 133 332,76 €
2063	1 133 332,76 €	66 666,68 €	34 507,50 €	101 174,18 €	1 066 666,08 €
2064	1 066 666,08 €	66 666,68 €	32 431,86 €	99 098,54 €	999 999,40 €
2065	999 999,40 €	66 666,68 €	30 356,22 €	97 022,90 €	933 332,72 €
2066	933 332,72 €	66 666,68 €	28 280,57 €	94 947,25 €	866 666,04 €
2067	866 666,04 €	66 666,68 €	26 204,93 €	92 871,61 €	799 999,36 €
2068	799 999,36 €	66 666,68 €	24 129,29 €	90 795,97 €	733 332,68 €
2069	733 332,68 €	66 666,68 €	22 053,65 €	88 720,33 €	666 666,00 €
2070	666 666,00 €	66 666,68 €	19 978,01 €	86 644,69 €	599 999,32 €
2071	599 999,32 €	66 666,68 €	17 902,37 €	84 569,05 €	533 332,64 €
2072	533 332,64 €	66 666,68 €	15 826,73 €	82 493,41 €	466 665,96 €
2073	466 665,96 €	66 666,68 €	13 751,09 €	80 417,77 €	399 999,28 €
2074	399 999,28 €	66 666,68 €	11 675,45 €	78 342,13 €	333 332,60 €
2075	333 332,60 €	66 666,68 €	9 599,81 €	76 266,49 €	266 665,92 €
2076	266 665,92 €	66 666,68 €	7 524,17 €	74 190,85 €	199 999,24 €
2077	199 999,24 €	66 666,68 €	5 448,53 €	72 115,21 €	133 332,56 €
2078	133 332,56 €	66 666,68 €	3 372,89 €	70 039,57 €	66 665,88 €
2079	66 665,88 €	66 665,88 €	1 297,25 €	67 963,13 €	0,00 €

- Le Budget annexe Halle Olympique

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	7 115 019,23 €	248 573,26 €	250 343,57 €	498 916,83 €	6 866 445,97 €
2026	6 866 445,97 €	253 236,59 €	168 550,89 €	421 787,48 €	6 613 209,38 €
2027	6 613 209,38 €	263 057,71 €	155 847,86 €	418 905,57 €	6 350 151,67 €
2028	6 350 151,67 €	273 260,55 €	152 528,82 €	425 789,37 €	6 076 891,12 €
2029	6 076 891,12 €	283 860,01 €	157 572,94 €	441 432,95 €	5 793 031,11 €
2030	5 793 031,11 €	294 871,52 €	161 210,55 €	456 082,07 €	5 498 159,59 €
2031	5 498 159,59 €	306 311,16 €	163 368,33 €	469 679,49 €	5 191 848,43 €
2032	5 191 848,43 €	318 195,61 €	159 015,15 €	477 210,76 €	4 873 652,82 €
2033	4 873 652,82 €	330 542,17 €	153 665,23 €	484 207,40 €	4 543 110,65 €
2034	4 543 110,65 €	343 368,86 €	147 268,49 €	490 637,35 €	4 199 741,79 €
2035	4 199 741,79 €	356 694,41 €	141 797,60 €	498 492,01 €	3 843 047,38 €
2036	3 843 047,38 €	370 538,26 €	132 970,96 €	503 509,22 €	3 472 509,12 €
2037	3 472 509,12 €	384 920,59 €	119 685,73 €	504 606,32 €	3 087 588,53 €
2038	3 087 588,53 €	399 862,42 €	105 883,61 €	505 746,03 €	2 687 726,11 €
2039	2 687 726,11 €	415 385,54 €	91 544,42 €	506 929,96 €	2 272 340,57 €
2040	2 272 340,57 €	431 512,60 €	76 647,23 €	508 159,83 €	1 840 827,97 €
2041	1 840 827,97 €	347 703,59 €	62 884,28 €	410 587,87 €	1 493 124,38 €
2042	1 493 124,38 €	329 918,62 €	49 389,57 €	379 308,19 €	1 163 205,76 €
2043	1 163 205,76 €	343 115,36 €	37 250,73 €	380 366,09 €	820 090,40 €
2044	820 090,40 €	356 839,97 €	25 087,20 €	381 927,17 €	463 250,43 €
2045	463 250,43 €	371 113,56 €	11 869,69 €	382 983,25 €	92 136,84 €
2046	92 136,84 €	92 136,84 €	840,69 €	92 977,53 €	0,00 €

III-6 LA DETTE GARANTIE

La dette garantie est constituée de 109 emprunts pour un montant de CRD de 32 434 280.57 €.

Référence	Propriétaire	Contrepartie	GRD	Fin	Indice	Taux	Risque
1325574	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	321 647,79 EUR	01/09/2047	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
1325575	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	289 406,15 EUR	01/02/2048	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5192683	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	12 341,60 EUR	01/09/2037	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	1,2500%	Livret A
5192702	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	58 010,12 EUR	01/02/2038	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	1,2500%	Livret A
5193050	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	114 876,81 EUR	01/09/2042	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5208537	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	109 380,70 EUR	01/08/2043	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,4500%	Livret A
5208538	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	216 861,92 EUR	01/08/2043	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5208539	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	197 163,41 EUR	01/12/2043	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,4500%	Livret A
5208540	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	375 680,56 EUR	01/12/2043	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5262758	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	112 289,16 EUR	01/03/2045	Taux fixe à 1.59 %	1,5900%	Fixe
5262759	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	56 404,71 EUR	01/06/2045	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,4500%	Livret A
5262814	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	130 081,60 EUR	01/03/2045	Taux fixe à 1.59 %	1,5900%	Fixe
5262815	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	56 404,71 EUR	01/06/2045	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,4500%	Livret A
5262821	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	359 469,52 EUR	01/03/2045	Taux fixe à 1.59 %	1,5900%	Fixe
5262822	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	260 715,06 EUR	01/06/2045	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,4500%	Livret A
5307938	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	127 736,54 EUR	01/11/2070	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5307939	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	418 276,83 EUR	01/11/2060	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5438019	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	1 212 844,70 EUR	01/02/2047	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5438046	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	332 361,86 EUR	01/02/2047	Taux fixe à 1.06 %	1,0600%	Fixe
5576818-1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	634 797,01 EUR	01/03/2054	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,1500%	Livret A
5576819-1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	361 113,62 EUR	01/03/2049	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5576833-1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	494 681,96 EUR	01/03/2054	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,1500%	Livret A
5576834-1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	820 181,14 EUR	01/03/2049	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5593994-1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	251 764,67 EUR	01/07/2050	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,1500%	Livret A
5593995-1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	2 648 464,47 EUR	01/07/2050	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5596948-1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	610 535,58 EUR	01/07/2055	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,1500%	Livret A
5596949-1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	1 550 125,53 EUR	01/07/2055	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5597618-1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	250 020,25 EUR	01/07/2055	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5597619-1	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	153 758,96 EUR	01/07/2055	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,1500%	Livret A
5630688	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	394 000,00 EUR	01/06/2076	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,1000%	Livret A
5630689	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	718 160,00 EUR	01/06/2066	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,1000%	Livret A
5630690	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	144 500,00 EUR	01/06/2076	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,1000%	Livret A
5630691	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	263 239,00 EUR	01/06/2066	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,1000%	Livret A
5630692	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	283 500,00 EUR	01/06/2076	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,6100%	Livret A
5630693	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	258 642,00 EUR	01/06/2066	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,6100%	Livret A
5630694	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	269 959,00 EUR	01/06/2066	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,6100%	Livret A
5644106	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	1 010 000,00 EUR	01/06/2050	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,1500%	Livret A
5664792	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	51 250,00 EUR	01/06/2055	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,1500%	Livret A
5664793	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	38 250,00 EUR	01/06/2055	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5665333	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	52 500,00 EUR	01/06/2055	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,1500%	Livret A
5665334	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE	f CDC	57 500,00 EUR	01/06/2055	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5170304	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	484 283,16 EUR	01/08/2059	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5170305	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	579 217,08 EUR	01/08/2079	Livret A(Préfixé) + 0.39	2,0900%	Livret A
5170306	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	441 266,07 EUR	01/08/2058	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,5000%	Livret A
5170307	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	211 506,77 EUR	01/08/2078	Livret A(Préfixé) + 0.39	2,0900%	Livret A
5197399	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	87 852,16 EUR	01/09/2033	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,9500%	Livret A
5197400	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	66 317,02 EUR	01/09/2033	Taux fixe à 1.41 %	1,4100%	Fixe
5234799	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	44 922,85 EUR	01/05/2079	Livret A(Préfixé) + 0.39	2,7900%	Livret A
5234800	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	144 999,63 EUR	01/05/2060	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5234801	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	132 451,55 EUR	01/05/2080	Livret A(Préfixé) + 0.39	2,7900%	Livret A
5234802	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	81 348,96 EUR	01/05/2059	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,2000%	Livret A
5312538	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	6 500,00 EUR	01/12/2059	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,0000%	Livret A
5312539	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	15 000,00 EUR	01/12/2069	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
5312572	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	16 244,84 EUR	01/10/2060	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5312573	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	22 280,74 EUR	01/10/2070	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5312574	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	25 054,38 EUR	01/10/2070	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,5000%	Livret A
5312575	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	29 466,04 EUR	01/10/2060	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,5000%	Livret A
5313764	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	523 870,24 EUR	01/11/2061	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
5313765	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	188 622,42 EUR	01/11/2071	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
5313766	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	236 977,17 EUR	01/11/2060	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
5313767	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	86 049,08 EUR	01/11/2070	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
5339883	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	260 787,01 EUR	01/01/2062	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
5339884	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	235 895,61 EUR	01/01/2072	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
5339885	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	113 829,36 EUR	01/01/2061	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
5339886	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	106 022,20 EUR	01/01/2071	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,8000%	Livret A
5339887	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	50 000,00 EUR	01/01/2060	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,0000%	Livret A
5339888	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	150 000,00 EUR	01/01/2070	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,6000%	Livret A
5390767	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	181 882,99 EUR	01/11/2035	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,2500%	Livret A
5390809	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	130 148,02 EUR	01/11/2035	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,2500%	Livret A
5418344	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	250 376,80 EUR	01/04/2062	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,2000%	Livret A
5418345	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	126 492,94 EUR	01/04/2072	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,2000%	Livret A
5418342	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	510 584,47 EUR	01/04/2063	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5418343	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	240 027,76 EUR	01/04/2073	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5418346	OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION	CDC	127 500,00 EUR	01/04/2071	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5175286	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	263 383,93 EUR	01/09/2059	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,8100%	Livret A
5175287	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	285 049,90 EUR	01/09/2069	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,8100%	Livret A
5175288	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	466 381,80 EUR	01/09/2059	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,8100%	Livret A
5175299	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	1 054 213,67 EUR	01/09/2059	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,8100%	Livret A
5175300	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	497 897,71 EUR	01/09/2069	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,8100%	Livret A
5175301	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	1 301 036,23 EUR	01/09/2059	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,8100%	Livret A
5195776	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	191 782,95 EUR	01/10/2059	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5195777	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	99 376,25 EUR	01/10/2069	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5195780	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	110 105,57 EUR	01/10/2059	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,5000%	Livret A
5195782	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	36 315,30 EUR	01/10/2069	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,5000%	Livret A
5228952	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	52 371,57 EUR	01/04/2060	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,5100%	Livret A
5228953	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	138 052,37 EUR	01/04/2060	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5228954	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	196 940,71 EUR	01/04/2070	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5228955	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	118 927,79 EUR	01/04/2060	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,2000%	Livret A
5228956	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	72 833,39 EUR	01/04/2070	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,2000%	Livret A
5228957	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	109 517,33 EUR	01/04/2060	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,5100%	Livret A
5228958	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	59 550,59 EUR	01/04/2070	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,5100%	Livret A
5280503	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	24 214,43 EUR	01/08/2060	Livret A(Préfixé) + 1.06	2,7600%	Livret A
5280504	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	18 613,40 EUR	01/08/2070	Livret A(Préfixé) + 1.06	2,7600%	Livret A
5280505	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	15 313,47 EUR	01/08/2060	Livret A(Préfixé) + 1.06	2,7600%	Livret A
5282410	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	3 500,00 EUR	01/10/2059	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5288797	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	1 125 683,42 EUR	01/08/2060	Livret A(Préfixé) + 1.06	2,7600%	Livret A
5288798	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	185 500,00 EUR	01/10/2069	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,3000%	Livret A
5288799	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	985 900,18 EUR	01/08/2060	Livret A(Préfixé) + 1.06	2,7600%	Livret A
5288800	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	CDC	1 201 463,76 EUR	01/08/2070	Livret A(Préfixé) + 1.06	2,7600%	Livret A
1901800 KE CF	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	Credit Foncier	805 340,73 EUR	20/03/2048	(Euribor 3M + 2.1)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,2555%	Variable
18009290	SEM 4V	C.C.C.COOP	212 214,92 EUR	01/07/2038	Taux fixe à 1.5 %	1,5085%	Fixe
5564758	S.A.S Société AMENAGEMENT DE LA SAVOIE	CE	339 337,89 EUR	05/06/2030	Taux fixe à 1.25 %	1,2559%	Fixe
5516149	SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	79 046,47 EUR	01/02/2063	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,5100%	Livret A
5516150	SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	43 703,29 EUR	01/02/2073	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,5100%	Livret A
5516153	SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	96 995,26 EUR	01/02/2063	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5516154	SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	42 662,25 EUR	01/02/2073	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,0000%	Livret A
5516155	SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	42 977,05 EUR	01/02/2063	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,5100%	Livret A
5516151	SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	111 958,47 EUR	01/02/2065	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,2000%	Livret A
5516152	SAVOISIENNE HABITAT SA COOP PRODUC HLM	CDC	59 804,53 EUR	01/02/2075	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,2000%	Livret A

Ces emprunts concernent uniquement des logements sociaux. En couleur, les emprunts délibérés, non démarrés.

III-7- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1-7-1 - Les principales dépenses d'investissement demandées par les services

Au budget primitif

Service	Libellé service	Imputation	Libellé de la dépense	Montant Arbitré au budget
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	2051	RH ABT ABNT	32 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	2051	RH BL ABNT	80 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	2051	RH LAYAN	8 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	2051	RH CFN	8 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21838	20000€ : investissement pour lutter contre les cyberattaques + 30000€ : Serveurs +30000€ : stock mat info + renouvellement pc	90 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21838	SCAN PORTATIF	800,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848		2 500,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848	MOBILIER ARCHIVE	5 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848	RANGEMENT MATERIEL INFO	1 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848		1 500,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21848	DESTRUCTEUR DOCUMENTS	840,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	2185	STOCK INFO	8 000,00 €
01010602	ADMINISTRATION GENERALE	21828	VEHICULE POUR ARPEGE	30 000,00 €
	Total ADMINISTRATION GENERALE			267 640,00 €
01010660	AGRICULTURE	2111	Référente : D.Meyer - Achat de terrains agricoles avec frais notaire (50000€) + Frais de préemption SAFER foncier agric (4dossiers*780€ TTC=3120€)	53 120,00 €
01010660	AGRICULTURE	2128	Référente : A.Quarteroni - Travaux sentiers (projet 2025 retardé)	25 000,00 €
	Total AGRICULTURE			78 120,00 €
01010662	AIRE DE GRAND PASSAGE	2158	CUVE ASSAINISSEMENT	2 000,00 €
	Total AIRE DE GRAND PASSAGE			2 000,00 €
01010604	BAT ARPEGE	21848	POSTE ADAPTER RH	- €
01010604	BAT ARPEGE	21351	INSTALLATION TOITURE PHOTOVOLTAIQUE	180 000,00 €
01010604	BAT ARPEGE	21351	REMISE EN ETAT ET EXTENTION DU CONTRÔLE ACCES	20 000,00 €
01010604	BAT ARPEGE	21351	PROTECTION SOLAIRE DE LA TOUR	60 000,00 €
01010604	BAT ARPEGE	21351	MOTORISATION 3 PORTES COULISSANTE RUE COUVERTE	16 000,00 €
01010604	BAT ARPEGE	21351	REMPLACEMENT STORE TOILE	30 000,00 €
	Total BAT ARPEGE			306 000,00 €
01010608	BAT GENDARMERIE BEAUFORT	2313	AP/CP Gendarmerie	1 090 000,00 €
	Total BAT GENDARMERIE BEAUFORT			1 090 000,00 €
01010654	BAT GENDARMERIE GRESY	21351		500,00 €
	Total BAT GENDARMERIE GRESY			500,00 €
01010653	BAT JJ JAURES	21351	RENOVATION SOL DU PELICAN	15 000,00 €
01010653	BAT JJ JAURES	21351	REMPLACEMENT DE LA MOTORISATION DE LA VMC	2 000,00 €
	Total BAT JJ JAURES			17 000,00 €
01010616	BAT MEDIA ALBERTVILLE	2313	AP/CP Médiathèque	1 764 000,00 €
	Total BAT MEDIA ALBERTVILLE			1 764 000,00 €
01010624	BAT MUSIQUE UGINE	21351	Aménagement de l'auditorium (scène - gradinage - ponts)	25 000,00 €
01010624	BAT MUSIQUE UGINE	21351	mise en conformité suite à la commission de sécurité	3 500,00 €
01010624	BAT MUSIQUE UGINE	21351	Etude création de 2 studios d'enregistrement + régie	5 000,00 €
01010624	BAT MUSIQUE UGINE	21351	Remise en état du système de contrôle d'accès et anti-intru	9 000,00 €
	Total BAT MUSIQUE UGINE			42 500,00 €
01010655	BAT POMPIER GRESY	21351		500,00 €
	Total BAT POMPIER GRESY			500,00 €
01010625	BAT THEATRE	21351	Besoins divers: remplacement de circulateurs - de CTA; motorisation ...	25 000,00 €
01010625	BAT THEATRE	2313	AP/CP	240 000,00 €
01010625	BAT THEATRE	21351	REMPLACEMENT MOTORISATION	5 000,00 €
	Total BAT THEATRE			270 000,00 €
01010614	CHENIL	21828	KANGOO	30 000,00 €
01010614	CHENIL	21838	NOUVEAU PC	1 500,00 €
01010614	CHENIL	2188	PORTE SECURISE	4 000,00 €
	Total CHENIL			35 500,00 €
01010615	CINEMA	2188	RELAMPING 2 SALLE DE CINEMA	25 000,00 €
	Total CINEMA			25 000,00 €
01010610	CONFLUENT	21351	2 TRAPPES ACCES SECURISES ACCES CTA	10 000,00 €
	Total CONFLUENT			10 000,00 €

Service	Libellé service	Imputation	Libellé de la dépense	Montant Arbitré au budget
	Total ENTRETIEN COURS EAUX			- €
01010664	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	20421	SUB AU COMMERCE	45 000,00 €
	Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			45 000,00 €
01010629	GYMNASE DE BEAUFORT	21351	CONTROLES ACCES	12 000,00 €
01010630	GYMNASE DE BEAUFORT	21351	REMPLACEMENT PORTE ACCES MUSCU	5 000,00 €
	Total GYMNASSE DE BEAUFORT			17 000,00 €
01010630	GYMNASE DE FRONTENEX	2313	RESTRUCTURATION DU GYMNASSE	50 000,00 €
	Total GYMNASSE DE FRONTENEX			50 000,00 €
01010640	HABITAT	2041412		50 000,00 €
01010640	HABITAT	204182	AIDE RENOVATION ENERGITIQUE	100 000,00 €
01010640	HABITAT	21838		3 000,00 €
	Total HABITAT			153 000,00 €
01010618	MEDIA RESEAU	21838	3 TABLETTE 2 SAMERAS MICROS 1 PC FIXE+PORTABLE+NAS	10 200,00 €
	Total MEDIA RESEAU			10 200,00 €
01010656	MOBILITES	2031	TRANSBEAUFORTAINE	50 000,00 €
01010656	MOBILITES	2041412	FDC Gilly, Albertville, Tournon	250 000,00 €
01010656	MOBILITES	2181	Aménagement gare vélostation (100 000) + acquisition 15 VAE (40 000) + plan jalonnement (40 000) + stationnements vélo (30 000)	210 000,00 €
	Total MOBILITES			510 000,00 €
01010651	MULTI	21848	BUREAU ERGO	5 000,00 €
	Total MULTI			5 000,00 €
01010623	MUSIQUE INTER	2051	MAJ ET AJOUT LICENCE ABLETON LIVE	2 000,00 €
01010623	MUSIQUE INTER	21828	VEHICULE	30 000,00 €
01010623	MUSIQUE INTER	21838	BORNES WIFI	500,00 €
01010623	MUSIQUE INTER	21838		8 000,00 €
01010623	MUSIQUE INTER	2188	MATERIEL SCENIQUE ET LUMIERE	10 000,00 €
01010623	MUSIQUE INTER	2188	METERIEL SONO	4 000,00 €
01010623	MUSIQUE INTER	2188	PARC INSTRUMENTAL ORCHESTRES	4 000,00 €
01010623	MUSIQUE INTER	2188	INSTRUMENT EMD	13 600,00 €
	Total MUSIQUE INTER			72 100,00 €
01010650	SENTIERS	2128	5500€ pour table orientation lac Grignon (projet à confirmer) + 40000€ Travaux passerelle Chemin du curé, mur de soutènement (Chemin du Dard), gardes-corps VA (nant Boulou), travaux chablis délicats (Travaux lourds ou à technicité élevé, à extran)	45 500,00 €
01010650	SENTIERS	2158	Renouvellement 2 débroussailluses 2600€ et 2 tronçonneuses Beaufortain) 1500€ + treuil forestier 2500€ + scie radiale 1000€	7 600,00 €
01010650	SENTIERS	2181	Travaux acrobatiques (pose main courante) -	5 000,00 €
01010650	SENTIERS	21828	Suite à échange avec Jérôme B. Montant qui pourrait être revu à 40 000 si achat prévu en 2025 et non réalisé à ce jour se confirme (à date marché infructueux). Ces acquisitions de 2 véhicules 4x4 pick-up en utilisation mutliservices : remplacement d'un véhicule vieillissant et simple cabine sur Beaufort et remplacement d'un véhicule de location utilisé 6mois Sentiers/6mois CT Tournon -	80 000,00 €
01010650	SENTIERS	2188	Renouvellement PAI (2 cols Aravis/2 Saisies/1 Col du Pré/1 Flumet)	6 000,00 €
	Total SENTIERS			144 100,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21351	AFFECTER TRAVAUX ACCESSIBILITE POUR BATIMENT ET VC	20 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	2158	PPI RENOUELEMENT MATERIEL	5 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21828	VOITURE	25 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21828	PIKUP MUTUALISE APN	35 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21828	REMORQUE + CUVE ARROSSAGE	6 500,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21838	1PC FIXE+UN PORTABLE	4 000,00 €
01010646	SERVICES TECHNIQUES	21848		2 000,00 €
	Total SERVICES TECHNIQUES			97 500,00 €
01010659	SIG	21578	GPS pour futur géomètre (recrutement en cours)	15 000,00 €
01010659	SIG	21838	PPI renouvellement matériel Informatique	2 000,00 €
	Total SIG			17 000,00 €
01010667	SMART AGGLO	21838	MATERIEL INFO	1 500,00 €
	Total SMART AGGLO			1 500,00 €
01010663	TERRAIN FAMILIAUX	2111	ACHAT TERRIAN LA BATHIE	2 500,00 €
	Total TERRAIN FAMILIAUX			2 500,00 €
01010642	URBANISME	202	Référent R.Prioux : Etude foncier agricole, éval environnementale, TVB et biodiversité (30000 €) + Etude commerce DAAC (10000 €) + Etude G2A sur analyse des lits touristq (10000 €)	40 000,00 €
	Total URBANISME			40 000,00 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	2031	analyse environnementale : 40 000 +étude aménagement urbanistique : 10 000	40 000,00 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	2111	OPPORTUNITES ACHAT	400 000,00 €
01010649	ZONES ECONOMIQUES	2151	antenne enrobé jianninas + poteau incendie	17 000,00 €
	Total ZONES ECONOMIQUES			457 000,00 €

Service	Libellé service	Imputation	Libellé de la dépense	Montant Arbitré au budget
01010702	DECHETTERIE COLLECTE	2188	Panneaux signalétiques déchetteries (1 ou 2 sites complets)	10 000,00 €
01010702	DECHETTERIE COLLECTE	21351	Aménagement déchet La Bathie : sortie voirie pour séparation usagers du	110 000,00 €
01010702	DECHETTERIE COLLECTE	21351	Ombrières panneaux photovoltaïques déchetterie de Gilly	525 000,00 €
01010702	DECHETTERIE COLLECTE	2188	Defibrillateurs dechet La Bathie	1 300,00 €
01010702	DECHETTERIE COLLECTE	2188	Barriere haut de quai	1 500,00 €
	Total DECHETTERIE COLLECTE			647 800,00 €
01010704	DECHETTERIE TRAITEMENT	21351	rails de guidage décheteries + rails de protection + bavettes	9 500,00 €
	Total DECHETTERIE TRAITEMENT			9 500,00 €
01010702	DECHETTERIE COLLECTE	21351	Caméras compacteurs à cartons soit 5 sites	25 000,00 €
	Total DECHETTERIE COLLECTE			25 000,00 €
01010703	OMR COLLECTE	2188	composteurs collectifs et grutables (10K€)	13 000,00 €
	Total OMR COLLECTE			13 000,00 €
01010705	CS COLLECTE	2152	Genie civil Hors AP (plateformes compacteurs, colonnes ...)	140 000,00 €
01010705	CS COLLECTE	2152	AP / CP GENIE CIVIL	400 000,00 €
01010705	CS COLLECTE	2188	Contenants Hors AP : Colonnes 165 K€ + Bacs 35 K€ + Cuves métalliques CS	250 000,00 €
01010705	CS COLLECTE	2188	AP/ CP CONTENANTS CSE	400 000,00 €
	Total CS COLLECTE			1 190 000,00 €
01010706	CS TRAITEMENT	21318	Acquisition centre tri terre neuve gilly de SD + frais de notaire	30 000,00 €
	Total CS TRAITEMENT			30 000,00 €
01010707	EXPLOITATION	21318	Travaux debourbeur locaux collecte en attente étude service de l'eau po	100 000,00 €
01010707	EXPLOITATION	21828	1 VL 5p élec (pour sce projets) + 1 VU type kangoo 2p pour ADT	70 000,00 €
01010707	EXPLOITATION	21828	1 BOM grue 32 tonnes (470 k€) + 1 BOM 26T (310 k€) GNV	780 000,00 €
01010707	EXPLOITATION	21838	renouvellement PC 4 000€ + 2 500€ changement parfeu à Venthon	6 500,00 €
01010707	EXPLOITATION	21848	Amenagement bureaux nouveaux postes	2 000,00 €
	Total EXPLOITATION			958 500,00 €
01010708	ECO PARC	2312	ISDI et Route accès beaufort (ATTES ALUR 4 k€ + inventaire 4 saisons 24 k€	80 000,00 €
01010708	ECO PARC	21351	Travaux refection voirie acces locaux collecte	60 000,00 €
01010708	ECO PARC	2313	Zone gravats : travaux passage à guet : prévoir 10 000€ MOE (VRD) + estim	130 000,00 €
	Total ECO PARC			270 000,00 €
01010709	QUAI	21351	2 portes sectionnelles quai OM	24 000,00 €
01010709	QUAI	21351	ARPEGE MASTER K rallonge pont à bascule 18m	80 000,00 €
	Total QUAI			104 000,00 €
	Total général			8 778 460,00 €

A la Halle Olympique

Service	Libellé service	Imputation	Libellé de la dépense	Montant Arbitré au budget
010201	SERVICE HALLE	21351	Projet de développement (5 jauges)	25 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	21351	Plexiglass secours patinoire	2 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	21828	Achat de 2 transpalettes	600,00 €
010201	SERVICE HALLE	21838	Vidéo projecteur plafonnier grande loge	2 500,00 €
010201	SERVICE HALLE	21838	Vidéo mapping interactif Patinoire	50 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	21838	Renouvellement PC pôle promo	2 500,00 €
010201	SERVICE HALLE	21838	Renouvellement PC pôle administratif	2 500,00 €
010201	SERVICE HALLE	21838	Renouvellement serveur HO	15 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	21838	Renouvellement bornes wifi	22 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	21838	Tablette pour le régisseur	896,00 €
010201	SERVICE HALLE	21848	Destructeur de papiers	0,00 €
010201	SERVICE HALLE	21848	Aménagement bureaux-Réhausseur ordi portable -Vitrophanie	1 500,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Agencements terrasse extérieure (voile d'ombrage et mobilier)	1 700,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	25 manges debouts carré pliables	3 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	8 panières	4 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Habillage bois salle séminaire	2 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Patères vestiaires	1 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Panneaux DIBON	2 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Aménagement espace Petit-Dej salle séminaire	800,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Patience spectacle	500,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Congélateur bar	500,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Groupe froid:refaire les roulements du compresseurs 3	10 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Groupe froid: changer 2 garnitures pompes du tapis glacier	4 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Groupe froid: revision moteur compresseur	12 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Groupe froid: clapet de refoulement + joints sur le compresseur 3 + fourniture de 2 filtres à huile compresseur pour stock	3 500,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Groupe froid: Casse non prévue	10 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Ecran LED pour identification salle séminaire (passerelle escalier)	5 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Complément caisse à outils pour regisseur général	1 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Fauteuil handicapé patinoire	3 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Gazelle	500,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Dalles amovibles	500,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Prises escalade	5 000,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	Accessoires takie walkie (plastron, oreillettes, accessoires divers...)	0,00 €
010201	SERVICE HALLE	2188	6 praticables	1 000,00 €
	TOTAL HALLE			195 496,00 €
010202	Service BAR	2188	Caisse enregistreuse	4 000,00 €
	TOTAL BAR			4 000,00 €
	TOTAL			199 496,00 €

Aux équipements aquatiques

Service	Libellé service	Imputation	Libellé de la dépense	Montant Arbitré au budget
010301	Piscine UGINE	21351	Mise en place porte automatique entrée	0,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Pompes de filtration	10 000,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Remplacement bloque pompes en chaufferie	8 000,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Remplacement production eau chaude sanitaires	20 000,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Reprise joints de carrelage bassin	45 000,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Remplacement CTA HALLE BASSIN	0,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Jeux extérieurs pour enfants	0,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Menuiserie fermetures accueil	0,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Démontage chaudière GAZ	0,00 €
010301	Piscine UGINE	23	Réfection toiture 1ere phase (AP/CP)	385 000,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Régulation chlore PH pour bassin ludique pataug spa	15 000,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Reconditionnement filtres à sable	42 000,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Remplacement douches extérieures	4 000,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Remplacement wc suspendus	2 000,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Clôture Bassin Extérieur	5 000,00 €
010301	Piscine UGINE	21351	Isolation Gaine	500,00 €
010301	Piscine UGINE	21828	Nouveau véhicule pour remplacement clio HS depuis avril 2024 (annuler si engt 25)	0,00 €
010301	Piscine UGINE	21831	Demande service Informatique renouv 1 PC	1 500,00 €
010301	Piscine UGINE	2188	Matériel de nettoyage des sols	0,00 €
010301	Piscine UGINE	2188	Matériel pédagogique	500,00 €
010301	Piscine UGINE	2188	Pompe Chlore	700,00 €
010301	Piscine UGINE	2188	Fauteuil mise à l'eau PMR	6 000,00 €
010301	Piscine UGINE	2188	Matériel nettoyage des sols	0,00 €
	Total Piscine UGINE			545 200,00 €
010302	CRF	21314	Démontage cloison vitrée salle fitness ajout cloison amovible	20 000,00 €
010302	CRF	21351	Remplacement plaque échangeur production eau chaude sanitaire	1 500,00 €
010302	CRF	21351	Remplacement tuyauterie injection vapeur hammam	1 500,00 €
010302	CRF	21351	Remplacement wc suspendu	2 000,00 €
010302	CRF	21351	Réfection joints de carrelage vestiaires étage	3 000,00 €
010302	CRF	21351	Isolation Gaine de Soufflage	33 000,00 €
010302	CRF	2188	Matériel de musculation	5 000,00 €
010302	CRF	2188	Réalisation fresque murale	0,00 €
010302	CRF	2188	Lots de transats	1 000,00 €
010302	CRF	2188	Matériel nettoyage des sols	0,00 €
	Total CRF			67 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Création local ménage -1	10 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Reconditionnement joints de carrelage des vestiaires	0,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Reconditionnement joints de carrelage du bassin	75 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Remplacement cheneaux et descentes eau	50 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Travaux adaptation poste accueil	25 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Nouvel alimentation eau pédiluve extérieur	1 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Gestion Technique Centralisée	80 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Déchloramineur	20 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Isolation Gaine	500,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Barrières INOX pédiluve	6 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Remplacement pompe de toboggan	2 500,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Récupération de chaleur sur EU/ Etude	20 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Récupération de chaleur sur fumées	0,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Emetteur chaleur vestiaires Hommes	0,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Reconditionnements joints de carrelage des vestiaires	0,00 €
010303	Piscine de Gilly	21351	Couverture des bassins	0,00 €
010303	Piscine de Gilly	21838	Demande service informatique renouvellement PC Kamel	1 500,00 €
010303	Piscine de Gilly	2188	Matériel de nettoyage des sols	3 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	2188	Matériel pédagogique	500,00 €
010303	Piscine de Gilly	2188	Pompe Chlore	700,00 €
010303	Piscine de Gilly	2188	Régulation chlore	3 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	2188	Divers travaux de peinture	3 000,00 €
010303	Piscine de Gilly	2188	Fauteuil mise à l'eau PMR	0,00 €
	Total Piscine de Gilly			301 700,00 €

Service	Libellé service	Imputation	Libellé de la dépense	Montant Arbitré au budget
010304	Piscine de Beaufort	21351	Peinture Charpente	20 000,00 €
010304	Piscine de Beaufort	21351	Rénovation Pataugeoire	50 000,00 €
010304	Piscine de Beaufort	21351	Remplacement bandes de rives sur toiture	5 000,00 €
010304	Piscine de Beaufort	21351	Réfection bac tampon	30 000,00 €
010304	Piscine de Beaufort	21351	Clôtures extérieures haie + grillage	20 000,00 €
010304	Piscine de Beaufort	21351	Relamping LED avec cellule technique	0,00 €
010304	Piscine de Beaufort	2188	Matériel de nettoyage des sols	0,00 €
010304	Piscine de Beaufort	2188	Matériel pédagogique	500,00 €
010304	Piscine de Beaufort	2188	Lots de Transats	1 000,00 €
010304	Piscine de Beaufort	2188	Matériel de nettoyage des sols	0,00 €
	Total Piscine de Beaufort			126 500,00 €
010305	Piscine de Frontenex	21351	Echangeur bassins	10 000,00 €
010305	Piscine de Frontenex	21351	Remplacement portes	20 000,00 €
010305	Piscine de Frontenex	21351	Renovation bassin ludique	80 000,00 €
010305	Piscine de Frontenex	21351	Calorifugeage réseaux	5 000,00 €
010305	Piscine de Frontenex	21351	Rénovation Bassin Pataugeoire	40 000,00 €
010305	Piscine de Frontenex	21351	Relamping LED avec cellule technique	0,00 €
010305	Piscine de Frontenex	21351	Couverture Bassin	0,00 €
010305	Piscine de Frontenex	2188	Lot de transats et parasols	2 000,00 €
010305	Piscine de Frontenex	2188	Matériel pédagogique	500,00 €
010305	Piscine de Frontenex	2188	Pompe Chlore	700,00 €
010305	Piscine de Frontenex	2188	Nouveaux casiers	0,00 €
	Total Piscine de Frontenex			158 200,00 €
010306	Lac de Grignon	2128	Aménagement Parking	5 000,00 €
010306	Lac de Grignon	21351	Dalles béton sous table	2 000,00 €
010306	Lac de Grignon	2158	Installations Fontaines BAYARD	5 000,00 €
010306	Lac de Grignon	2158	Matériaux pour circuit VTT	0,00 €
010306	Lac de Grignon	21828	Acquisition petit véhicule benne pour collecte déchets/vélo moteur	10 000,00 €
010306	Lac de Grignon	2188	Acquisition BBQ	3 500,00 €
010306	Lac de Grignon	2188	Panneaux accueil ARLYSERE	2 000,00 €
010306	Lac de Grignon	2188	Remplacement grillages enceinte lac	0,00 €
	Total Lac de Grignon			27 500,00 €
010307	Lac de Gresy	2188	Achat fauteuil de mise à eau PMR	2 500,00 €
010307	Lac de Gresy	2188	Acquisition BBQ	3 500,00 €
010307	Lac de Gresy	2188	Panneau accueil ARLYSERE	2 000,00 €
010307	Lac de Gresy	2188	Création terrain de Volley	0,00 €
010307	Lac de Gresy	2188	Composteur BBQ	500,00 €
010307	Lac de Gresy	2188	Dalles béton sous table	2 000,00 €
	Total Lac de Gresy			10 500,00 €
010308	Lac de Ste Helene	2158	Installation Fontaine BAYARD	5 000,00 €
010308	Lac de Ste Helene	2188	Acquisition BBQ	3 500,00 €
010308	Lac de Ste Helene	2188	Panneau accueil ARLYSERE	2 000,00 €
010308	Lac de Ste Helene	2188	Dalles béton sous table	2 000,00 €
	Total Lac de Ste Helene			12 500,00 €
	TOTAL GENERAL			1 249 100,00 €

1-7-2- Les AP/CP

Cinq AP/CP sont en cours :

- **SUR LE BUDGET PRINCIPAL :**

PLATEFORMES POINT APPORT VOLONTAIRE : montant initial 3 200 000 €

Montant mis à jour au 13/10/2025 : 3 030 000 €

2024 : 344 801,74 € (prévu 800 000 €) / 2025 : 1 335 198,26 € / 2026 : 800 000 € / 2027 : 550 000 €

Date de vote : 14/12/2023

GENDARMERIE DE BEAUFORT : montant initial 2 502 800 €

Montant mis à jour au 26/06/2025 : 2 780 000 €

Montant à mettre à jour : 2 860 000 €

2024 : 0 € (prévu 660 000 €) / 2025 : 1 770 000 € / 2026 : 1 090 000 €

Date de vote : 14/12/2024

DOME ALBERTVILLE :

Opération MEDIATHEQUE : montant initial 900 000 €

Montant mis à jour au 13/10/2025 : 2 174 000 €

2024 : 0 € (prévu 100 000 €) / 2025 : 50 000 € / 2026 : 1 764 000 € / 2027 : 360 000 €

Date de vote : 27/06/2024

Opération THEATRE : montant initial 2 470 200 €

2026 : 240 000 € / 2027 : 2 230 200 €

Date de vote : *prévue au budget 2026*

- **SUR LE BUDGET EQUIPEMENTS AQUATIQUES**

TOITURE CENTRE ATLANTIS : montant initial 400 000 €

2025 : 15 000 € / 2026 : 385 000 €

- **SUR LE BUDGET MAISON DE SANTE**

MAISON DE SANTE GILLY SUR ISERE : montant initial 2 045 000 €

2025 : 689 500 € / 2026 : 764 500 € / 2027 : 591 000 €

III-8 LES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DU BP AUX BUDGETS ANNEXES

Pour 2025, il s'agit des crédits budgétaires ouverts qui seront réajustés au conseil de décembre 2025.

Pour 2026, il s'agit des sommes nécessaires à l'équilibre budgétaire.

FONCTIONNEMENT

	EQUIPEMENTS AQUATIQUES	HALLE OLYMPIQUE	TRANSPORTS	AERODROME	CIAS	LOCAUX PROFESSIONNELS
2019	1 150 000 €	1 091 000 €	1 565 000 €	45 000 €	2 300 000 €	
2020	1 500 800 €	1 056 000 €	980 000 €	45 000 €	2 300 000 €	
2021	1 684 445 €	938 801 €	1 940 000 €	54 600 €	2 000 000 €	
2022	1 358 428 €	926 988 €	1 592 123 €	58 620 €	2 000 000 €	
2023	1 688 484 €	1 097 241 €	1 838 823 €	60 900 €	2 600 000 €	
2024	1 668 881 €	1 366 533 €	2 590 004 €	70 000 €	2 600 000 €	
2025	1 951 432 €	1 385 306 €	2 825 147 €	149 506 €	3 060 000 €	- €
DOB 2026	1 927 553 €	1 285 044 €	2 137 179 €	157 765 €	3 100 000 €	218 945 €

INVESTISSEMENT

	EQUIPEMENTS AQUATIQUES	HALLE OLYMPIQUE	TRANSPORTS	AERODROME	CIAS	LOCAUX PROFESSIONNELS
2024	86 865 €	500 000 €	175 607 €	- €	- €	
2025	714 389 €	647 767 €	- €	- €	- €	10 663 663 €
DOB 2026	998 410 €	124 197 €	221 695 €	- €	- €	3 707 055 €

IV - EVOLUTION DES RECETTES DE LA COLLECTIVITE

IV-1 LA FISCALITE

▪ TAXE ADDITIONNELLE SUR LE FONCIER NON BATI

Le montant est identique à celui notifié en 2025 : 51 427 €.

▪ TAXE D'HABITATION

La réforme de la TH entraine une perte de dynamique. Depuis le 01 janvier 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires.

La valeur locative cadastrale est revalorisée tous les ans en fonction de la variation de l'indice à la consommation. Nous avons eu une baisse entre 2024 et 2025 de 109 998 €.

Il a été pris le montant notifié en 2025 soit 2 730 000 €.

▪ FRACTION DE LA TVA

Ne connaissant pas la dynamique de la TVA et le projet de loi de finances prévoyant une sous indexation de la TVA, nous avons maintenu les mêmes sommes notifiées en 2025, 5 028 506 € pour la CVAE et 7 820 306 € pour la TH.

▪ TAXE FONCIERE BATIE

Il a été pris le montant notifié en 2025, augmenté de 1 % soit 7 977 818 €.

▪ TAXE FONCIERE NON BATIE

Il a été pris le montant notifié en 2025, 202 100 €.

IV-2 - LES DOTATIONS ET LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES

- **FNGIR**

Le montant proposé est égal à la somme perçue en 2025 soit **4 753 185 €**.

- **DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Le montant proposé est égal à la somme notifiée en 2025 soit 2 179 401 € diminuée de 10 %, c'est-à-dire 1 961 461 € (-11.4% entre 2024 et 2025).

- **ALLOCATIONS COMPENSATRICES**

Les allocations compensatrices du foncier seront arrondies à l'inférieur, soit 700 000 € et conservé à l'identique soit 4 263 965 € pour la CFE.

- **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (dotation de compensation)**

Elle est diminuée : 3 798 062 €.

- **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (Dotation d'intercommunalité)**

Elle sera maintenue à 2 234 527 €.

- **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DOTATION TOURISTIQUE)**

Cette dotation, qui était gelée depuis 1993, a bénéficié d'une évolution en 2023, soit 380 349 €. La même somme sera reconduite en 2025.

IV-3- LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Le produit attendu de la taxe est de 11 158 026 € (Base TEOM x taux lissage x 1 %).

IV-4- LA TAXE GEMAPI

Les élus de la commission finances proposent un produit attendu de 1 900 000 € (identique à 2025).

Aussi l'estimation des recettes fiscales et dotations de l'état à ce stade est-elle récapitulée comme suit :

Libellé	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Réalisé CA 2024	Notifié prévisionnel 2025	DOB 2026
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	9 486 579	10 161 173	10 639 936	11 407 275	11 521 348
TVA (C.V.A.E.)	4 400 187	4 926 822	4 906 403	5 028 506	5 028 506
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.)	1 647 169	1 755 532	1 808 640	1 841 202	1 841 000
Taxe Sur les Surfaces Commerciales (T.A.S.C.O.M.)	895 813	884 474	1 045 303	814 143	815 000
Taxe additionnelle sur Foncier Non Bâti (TAFNB)	51 353	50 220	51 463	51 427	51 427
Taxe d'Habitation (T.H.)	2 452 094	2 758 667	2 840 148	2 730 150	2 730 000
Fraction de TVA (TH)	7 594 332	7 731 827	7 799 367	7 820 306	7 820 306
Taxe Foncière sur le Bâti (T.F.B.)	6 850 901	7 338 638	7 701 220	7 898 830	7 977 818
Taxe Foncière sur le Non Bâti (T.F.N.B.)	176 296	192 343	199 342	202 102	202 100
FNGIR	4 753 185	4 753 185	4 753 185	4 753 185	4 753 185
TEOM	9 046 820	10 436 188	10 887 739	11 070 507	11 158 026
GEMAPI	1 230 397	1 393 740	1 493 740	1 793 740	1 900 000
Taxe de Séjour	419 723	484 450	587 353	735 035	600 000
Rôle supplémentaire/complémentaire Contributions directes	139 272	73 897	180 790		
Rôle supplémentaire/complémentaire TEOM	3 756	38 684	34 694		
Rôle supplémentaire/complémentaire GEMAPI	4 063	3 508	9 406		
Régularisation de TVA			-78 062		
Total des Impôts et Taxes	49 151 940	52 983 348	54 860 667	56 146 408	56 398 716
Compensation au titre de la réforme de la T.P. (DCRTP)	2 475 420	2 475 420	2 460 776	2 179 401	1 961 461
Allocations compensatrices CFE CVAE	3 188 789	3 505 306	3 659 579	4 263 965	4 263 965
Allocations compensatrices Taxes Foncières (bâti et non bâti)	607 521	669 383	693 732	703 576	700 000
Allocations compensatrices Taxe d'Habitation					
Dotation de Compensation (DGF)	4 198 850	4 174 473	4 105 392	3 956 315	3 798 062
Dotation d'intercommunalité (DGF)	2 211 886	2 225 610	2 230 995	2 234 527	2 234 527
Dotation Groupement Touristique (DGF)	375 891	378 096	380 349	380 349	380 349
Dotation compensation GEMAPI					
Total des Dotations et Compensations	13 058 357	13 428 288	13 530 823	13 718 133	13 338 364
TOTAL des Recettes fiscales globales	62 210 297	66 411 636	68 391 490	69 864 541	69 737 080

En bleu : sommes reversées